

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

PAR l'Arrêté du Parlement de *Paris*, du 28. Novembre dernier, & qui a été rapporté dans notre Journal du mois passé, il étoit réglé que le jour pour l'Assemblée des Pairs seroit indiqué au 9. Janvier ; mais ils ne s'y sont pas trouvés. Les Chambres travaillèrent néanmoins comme s'ils eussent été présens ; & le lendemain s'étant assemblées, elles prirent acte de l'absence des Pairs, en expliquant fort au long le droit qu'elles ont de les convoquer. Les Pairs avoient envoyé dès le 8. leurs motifs d'absence au Greffier du Parlement. Le Prince de Conti & le Comte de la Marche avoient écrit chacun une Lettre au premier Président dans laquelle ils reconnoissent la validité de l'invitation & où ils assurent qu'ils se feroient fait honneur d'assister aux conférences du Parlement, s'ils avoient pu y être de quelque utilité, & si une loi suprême ne les avoit empêchés de s'y rendre. Ces Lettres ont été lûes & enrégistrées au Parlement, & cette absence des Pairs a fait suivre un Arrêté dont voici le contenu.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, ayant reconnu par le compte qui lui a été rendu de l'exécution de son Arrêté du 28. Novembre dernier ; qu'en conséquence d'icelui, l'invitation
ordonnée